Epson America, Inc. Limited Commercial Warranty

English

A. What Is Covered: Epson America, Inc. ("**Epson**") warrants to the first end-user customer that the Epson® SureColor® P5300 series printer ("**Product**") covered by this limited warranty, if purchased and used in the United States, Canada, or Puerto Rico, will conform to the manufacturer's specifications and be free from defects in workmanship and materials for one (1) year from the date of original purchase, 3,000,000 carriage passes, or 25,000 A2-size printed sheets[1], whichever occurs first ("**Warranty Period**"). This limited warranty is not transferable. Epson also warrants that the consumable ink included with the Product will perform to the manufacturer's specified usage. The limited warranty for the ink shipped with the Product may expire before the expiration of the limited warranty for the Product.

Your printer is designed to use UltraChrome® PRO10 ink and delivery systems. Any damage caused by using other inks or ink delivery systems will not be covered under this limited warranty.

Important Notice: This limited warranty contains important legal terms and conditions, including an arbitration provision. Please review carefully.

B. What Epson Will Do To Correct Problems: If your Product requires service during the Warranty Period, please call toll free (888) 377-6611 (United States, Canada, and Puerto Rico). Support hours are from 7:00 a.m. to 4:00 p.m., Pacific Time, Monday through Friday, and are subject to change without notice. When you call, be prepared to provide the Epson technician with the Product serial number, the address where it is located, the original date of purchase, and a description of the problem. You may need to provide proof of purchase if warranty coverage cannot be verified by the serial number. An Epson technician will work with you to try to resolve the problem. If Epson confirms warranty service is required, Epson will, at its sole discretion, provide on-site service or exchange the defective unit without charge for parts or labor. The technician will provide additional instructions about the program at the time this service is being set up. For more details, please see Section C, On-Site Response and Section D, Product Exchange. When service involves the exchange of the Product or a part, the items replaced become the property of Epson. Replacement items assume the remaining Warranty Period of the original Product. Parts or Products exchanged may be new or remanufactured to Epson standards.

C. On-Site Response: If Epson determines a warranted hardware defect requires repair, Epson may elect to use on-site service. If this is the case, and the Product is within Epson's on-site service territory, an Epson-trained technician will repair the Product at your facility. Epson will usually dispatch repair parts and a technician to the Product's location for the next business day if Epson determines repair is required before 1:00 p.m., Pacific Time. If that determination is made after 1:00 p.m., Pacific Time, dispatch will usually be for the second business day. Parts shipped to remote areas may require longer delivery times. An adult must be available to accept the shipment and be present at all times while the technician is on-site. Epson's shipment of parts does not imply that replacement is required.

D. Product Exchange: Epson may, at its sole discretion, elect to replace a Product. If so, Epson will replace the Product with the same or a comparable product refurbished to the Epson standard of quality. Epson will ship a replacement product, freight prepaid, as long as your address is in the United States, Canada, or Puerto Rico. (The replacement product will not include promotional materials, accessories, stands, documentation, manuals, software, or cables.) You must be able to receive, unpack, and install the replacement product, and prepare the defective Product for return shipment by following the procedures described in the *User's Guide* or documentation provided by Epson.

The repacked defective Product will be picked up by a carrier designated by Epson. If the defective Product is not returned within seven (7) business days of receipt of the replacement, you will be invoiced at the full price of the replacement printer. If the Product is returned damaged because you have not properly packed or shipped it, you will be billed for the damage. It is your responsibility to unpack, reinstall optional components, and set up the exchange printer at your location. Epson does not cover damage caused by improper installation.

[1] Use limit information can be viewed on a status sheet printout and/or on the control panel display.

E. What This Limited Warranty Does Not Cover

1. Standard Exclusions

a. Any damage caused by misuse, abuse, improper installation, or neglect; improper packaging or shipping; disasters such as fire, flood, or lightning; improper electrical currents, software problems, or interaction with non-Epson products.

b. Any damage caused by using inks or ink delivery systems other than the UltraChrome PRO10 ink system for which the Product was designed.

c. Any damage caused by using unsuitable media (see your *User's Guide* for details).

d. Loss of data.

e. Any damage caused by, or any service for, third-party software, applications, parts, components, or peripheral devices added to the Product after its shipment from Epson, e.g., dealer- or user-added boards, components, or cables.

f. Any damage caused by installing the Product next to a heat source or directly in the path of an air vent or air conditioner.

g. Service when the Product is used outside the United States, Canada, or Puerto Rico.

h. Service if the Product label, logo, rating label, or serial number has been removed.

i. Any damage from service performed by anyone other than an Epson-authorized servicer.

j. Any service or replacement of consumable items or maintenance consumables, such as ink cartridges, ink supply units, ink packs, or pick-up rollers.

k. Any cosmetic damage or wear to Product casings or covers.

l. Any color change or fading of printed media, or reimbursement of materials or services required for reprinting.

m. Any product or parts purchased as used, refurbished, or reconditioned.

n. Service required to return the Product to operation if it has been turned off for an extended period and prestorage maintenance was not performed (see your *User's Guide* for details).

o. Any damage caused by using improper packaging materials or improper packing and shipping when returning a Product for repair or replacement. You will be invoiced for such shipping damages to the Product.

p. Any problem or damage from your failure to procure, install, or have maintenance performed on equipment or items not covered by this Agreement and on all non-Epson communications media and peripherals, including, without limitation, transmission lines, networks, and telephone equipment for the remote transmission of data; any electrical or mechanical work external to the Product; or maintenance, alterations, installation, deinstallation, and reinstallation of accessories, attachments, or other devices not furnished by Epson.

q. Any problem or damage from operator or user error.

r. Accessories, paint, or refinishing of the Product.

s. Installation, deinstallation, or reinstallation of the Product.

t. Compensation for supplies or maintenance consumables used during diagnostics, troubleshooting, maintenance, or repair.

u. Enhancements to the form, fit, or function of the Product that may be represented in products sold by Epson at a later date.

2. **Product-Specific Exclusions**

   a. Any damage caused by improper use, neglect, or improper performance of user-level maintenance as documented in the *User's Guide*. See the Maintenance section of your *User's Guide* for in depth maintenance instructions.

   b. There is no warranty coverage once the Product has reached one (1) year from the date of original purchase, 3,000,000 carriage passes, or 25,000 A2-size printed sheets, whichever occurs first.

Note: If a claimed defect cannot be identified or reproduced in service, you will be held responsible for the costs incurred. Epson is not responsible for your data or applications, which cannot be restored and should be backed up by you.

F. DISPUTES, BINDING INDIVIDUAL ARBITRATION, AND WAIVER OF CLASS ACTIONS AND CLASS ARBITRATIONS

1. **Disputes:** The terms of this Section F shall apply to all Disputes between you and Epson. The term "Dispute" is meant to have the broadest meaning permissible under law or in equity and includes any dispute, claim, controversy, or action between you and Epson arising out of or relating to this Agreement (including its formation, performance, or breach), the Software, Epson Hardware, the parties' relationship with each other, and/or any other transaction involving you and Epson, whether in contract, or with respect to warranty, misrepresentation, fraud, tort, intentional tort, statute, regulation, ordinance, or any other legal or equitable basis. However, a "Dispute" does not include a claim or cause of action for (a) trademark infringement or dilution, (b) patent infringement, (c) copyright infringement or misuse, or (d) trade secret misappropriation (an "IP Claim"). You and Epson also agree, notwithstanding Section F, that a court, not an arbitrator, may decide if a claim or cause of action is for an IP Claim.

2. **Initial Dispute Resolution:** Before submitting a claim for arbitration in accordance with this Section F, you and Epson agree to try, for 60 days, to resolve any Dispute informally. If Epson and you do not reach an agreement to resolve the Dispute within the 60 days, you or Epson may commence an arbitration in accordance with Section F(6). Notice to Epson must be addressed to: Epson America, Inc., ATTN: Legal Department, 3131 Katella Ave., Los Alamitos, CA 90720, U.S.A. Any notice of the Dispute shall include the sender's name, address and contact information, the facts giving rise to the Dispute, and the relief requested. Any notice sent to you will be sent to the most recent address Epson has in its records for you. For this reason, it is important to notify us if your address changes by emailing us at EAILegal@ea.epson.com or writing us at the address above. You and Epson agree to act in good faith to resolve the Dispute before commencing arbitration in accordance with this Section F(2).

3. **Binding Arbitration:** If we do not reach an agreed upon solution within a period of 60 days from the time informal dispute resolution is pursued pursuant to Section F(2) above, then either party may initiate binding arbitration. You and Epson agree that all Disputes shall be resolved by binding arbitration according to this Agreement. **ARBITRATION MEANS THAT YOU WAIVE YOUR RIGHT TO A JUDGE OR JURY IN A COURT PROCEEDING AND YOUR RIGHT TO DISCOVERY AND GROUNDS FOR APPEAL ARE MORE LIMITED THAN IN COURT.** Pursuant to this Agreement, binding arbitration shall be administered by JAMS, a nationally recognized arbitration provider, pursuant to the JAMS Streamlined Arbitration Rules and Procedures or its applicable code of procedures then in effect for consumer related disputes , but excluding any rules that permit class arbitration (for more detail on procedure, see Section F(6) below). You and Epson understand and agree that (a) the Federal Arbitration Act (9 U.S.C. §§ 1 et seq.) governs the interpretation and enforcement of this Section F, (b) this Agreement memorializes a transaction in interstate commerce, and (c) this Section F shall survive termination of this Agreement.

4. **Exception—Small Claims Court:** Notwithstanding the parties' agreement to resolve disputes through arbitration, you or we may bring an individual action in the small claims court of your state or municipality if the action is within that court's jurisdiction and is pending only in that court.

5. **WAIVER OF CLASS ACTION AND CLASS ARBITRATION: YOU AND EPSON AGREE THAT EACH PARTY MAY BRING DISPUTES AGAINST THE OTHER PARTY ONLY IN AN INDIVIDUAL CAPACITY, AND NOT AS A CLASS ACTION OR CLASS ARBITRATION. If any court or arbitrator determines that the class action waiver set forth in this paragraph is void**

or unenforceable for any reason or that an arbitration can proceed on a class basis, then the arbitration provision set forth herein shall be deemed null and void in its entirety and the parties shall be deemed to have not agreed to arbitrate disputes.

6. **Arbitration Procedure:** If you or Epson commences arbitration, the arbitration shall be governed by the JAMS Streamlined Arbitration Rules and Procedures or the applicable rules of JAMS that are in effect when the arbitration is filed, excluding any rules that permit arbitration on a class-wide basis (the "JAMS Rules"), available at http://www.jamsadr.com or by calling 1-800-352-5267, and under the rules set forth in this Agreement. All Disputes shall be resolved by a single neutral arbitrator, which shall be selected in accordance with the JAMS Streamlined Arbitration Rules and Procedures, and both parties shall have a reasonable opportunity to participate in the selection of the arbitrator. The arbitrator is bound by the terms of this Agreement. The arbitrator, and not any federal, state, or local court or agency, shall have exclusive authority to resolve all disputes arising out of or relating to the interpretation, applicability, enforceability, or formation of this Agreement, including any claim that all or any part of this Agreement is void or voidable. Notwithstanding this broad delegation of authority to the arbitrator, a court may determine the limited question of whether a claim or cause of action is for an IP Claim, which is excluded from the definition of "Disputes" in Section F(1) above. The arbitrator shall be empowered to grant whatever relief would be available in a court under law or in equity. In some instances, the costs of arbitration can exceed the costs of litigation, and the right to discovery may be more limited in arbitration than in court. Each party will have the right to use legal counsel in connection with arbitration at its own expense. The arbitrator's award is binding and may be entered as a judgment in any court of competent jurisdiction. You may choose to engage in arbitration hearings by telephone or, if you and we both agree, to conduct it online, in lieu of appearing live. Arbitration hearings not conducted by telephone or online shall take place in a location reasonably accessible from your primary residence, or in Orange County, California, at your option.

   a. **Initiation of Arbitration Proceeding:** If either you or Epson decides to arbitrate a Dispute, both parties agree to the following procedure:

      i. Write a Demand for Arbitration: The demand must include a description of the Dispute and the amount of damages sought to be recovered. You can find a copy of a Demand for Arbitration at http://www.jamsadr.com ("Demand for Arbitration").

      ii. Send three (3) copies of the Demand for Arbitration, plus the appropriate filing fee, to: JAMS, 5 Park Plaza, Suite 400, Irvine, CA 92614, U.S.A.

      iii. Send one (1) copy of the Demand for Arbitration to the other party (at the same address as the notice of a dispute, above in Section F(2)), or as otherwise agreed by the parties.

   b. **Hearing Format:** During the arbitration, the amount of any settlement offer made shall not be disclosed to the arbitrator until after the arbitrator determines the amount, if any, to which you or Epson is entitled. The discovery or exchange of non-privileged information relevant to the Dispute may be allowed during the arbitration.

7. **30 Day Opt-out Right: You may elect to opt-out (exclude yourself) from the final, binding, individual arbitration procedure and waiver of class proceedings set forth in Section F of this Agreement by sending a written letter to the Epson address listed above in Section F(2) within 30 days of your assent to this Agreement that specifies (i) your name, (ii) your mailing address, and (iii) your request to be excluded from the final, binding, individual arbitration procedure and waiver of class proceedings specified in this Section F. In the event that you opt-out consistent with the procedure set forth above, all other terms set forth in the Agreement shall continue to apply, including the requirement to provide notice prior to litigation. If you opt-out of these arbitration provisions, Epson will also not be bound by them.**

8. **Amendments to Section F:** Notwithstanding any provision in this Agreement to the contrary, you and Epson agree that if Epson makes any future amendments to the dispute resolution procedure and class action waiver provisions (other than a change to Epson's address) in this Agreement, Epson will obtain your affirmative assent to the applicable amendment. If you do not affirmatively assent to the applicable amendment, you are agreeing that you will arbitrate any Dispute between the parties in accordance with the language of this Section F (or resolve disputes as provided for in Section F(7), if you timely elected to opt-out when you first assented to this Agreement).

9. **Severability:** If any provision in this Section F is found to be unenforceable, that provision shall be severed with the remainder of this Agreement remaining in full force and effect. **The foregoing shall not apply to the prohibition against class actions as provided in Section F(5). This means that if Section F(5) is found to be unenforceable, the entire Section F (but only Section F) shall be null and void.**

G. REMEDIES; DISCLAIMER OF WARRANTIES

THE WARRANTY AND REMEDY PROVIDED ABOVE ARE EXCLUSIVE AND IN LIEU OF ALL OTHER EXPRESSED OR IMPLIED WARRANTIES INCLUDING, BUT NOT LIMITED TO, THE IMPLIED WARRANTIES OF MERCHANTABILITY, FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE, AND NON-INFRINGEMENT. SOME LAWS DO NOT ALLOW THE EXCLUSION OF IMPLIED WARRANTIES. IF THESE LAWS APPLY, THEN ALL EXPRESS AND IMPLIED WARRANTIES ARE LIMITED TO THE WARRANTY PERIOD IDENTIFIED ABOVE. UNLESS STATED HEREIN, ANY STATEMENTS OR REPRESENTATION MADE BY ANY OTHER PERSON OR FIRM ARE VOID. SOME STATES DO NOT ALLOW LIMITATIONS ON HOW LONG IMPLIED WARRANTIES LAST, SO THE ABOVE LIMITATIONS MAY NOT APPLY TO YOU.

H. EXCLUSION OF DAMAGES; EPSON'S MAXIMUM LIABILITY

IN NO EVENT SHALL EPSON OR ITS AFFILIATES BE LIABLE FOR ANY SPECIAL, INCIDENTAL, OR CONSEQUENTIAL DAMAGES OR ANY LOST PROFITS, COST OF SUBSTITUTE EQUIPMENT, DOWNTIME, CLAIMS OF THIRD PARTIES, OR INJURY TO PROPERTY, RESULTING FROM THE USE OR INABILITY TO USE THE EPSON PRODUCT, WHETHER RESULTING FROM BREACH OF WARRANTY OR ANY OTHER LEGAL THEORY. IN NO EVENT SHALL EPSON OR ITS AFFILIATES BE LIABLE FOR DAMAGES OF ANY KIND IN EXCESS OF THE ORIGINAL RETAIL PURCHASE PRICE OF THE PRODUCT. SOME STATES DO NOT ALLOW EXCLUSION OR LIMITATION OF INCIDENTAL OR CONSEQUENTIAL DAMAGES, SO THE ABOVE LIMITATIONS MAY NOT APPLY TO YOU.

I. Other Provisions

1. **Other Rights You May Have:** This limited warranty gives you specific legal rights, and you may also have other rights which vary from jurisdiction to jurisdiction. Some jurisdictions do not allow the exclusion or limitation of incidental or consequential damages, so the above limitations or exclusions may not apply to you.
2. **Governing Law:** Except for claims subject to arbitration pursuant to Section F, you and Epson agree that the law of the state or country where you reside shall govern.
3. **Jurisdiction:** Except for claims subject to arbitration pursuant to Section F, in the event of a dispute you and Epson both consent to the jurisdiction of the courts in your state of residence or, if you do not reside in a state, then of the courts in Orange County, California.

Purchasing Extended Service: the Epson Preferred℠ Plus Plan

This Epson Preferred Limited Commercial Warranty covers your Product for one (1) year from the date of original purchase, 3,000,000 carriage passes, or 25,000 A2-size printed sheets, whichever occurs first. You have the opportunity to continue enjoying Epson service after the end of this limited warranty through our Preferred Plus Plan—Epson's extended service contract. Ask your dealer for details or call Epson at (888) 377-6611.

EPSON, SureColor, and UltraChrome are registered trademarks of Seiko Epson Corporation.

Epson Preferred is a service mark of Epson America, Inc.

General Notice: Other product names used herein are for identification purposes only and may be trademarks of their respective owners. Epson disclaims any and all rights in those marks.

Garantie commerciale limitée d'Epson America, Inc.

A. Ce qui est couvert : Epson America, Inc. (« **Epson** ») garantit au client et utilisateur de première main que l'imprimante Epson® SureColor® de la série P5300 (le « **produit** ») couverte par la présente garantie limitée, si elle est achetée et utilisée au Canada, aux États-Unis ou à Porto Rico, sera conforme aux caractéristiques du fabricant et exempte de tout défaut de fabrication et de vice matériel pendant un (1) an à compter de la date d'achat d'origine, jusqu'à 3 000 000 retours chariot ou 25 000 feuilles A2 imprimées[1], selon la première éventualité (la « **période de garantie** »). La présente garantie limitée est incessible. Epson garantit en outre que l'encre consommable fournie avec le produit offrira un rendement conforme aux seuils prévus par le fabricant en matière d'utilisation. La garantie limitée de l'encre livrée avec le produit peut expirer avant l'expiration de la garantie limitée du produit.

Votre imprimante est conçue pour utiliser des systèmes d'alimentation en encre et de l'encre UltraChrome® PRO10. Tout dommage découlant de l'utilisation d'autres encres ou systèmes d'alimentation en encre ne sera pas couvert par cette garantie limitée.

Avis important : La présente garantie limitée comporte d'importantes conditions juridiques, y compris des dispositions en matière d'arbitrage. Veuillez la lire attentivement.

B. Intervention d'Epson pour remédier aux problèmes : Si votre produit a besoin de soutien au cours de la période de garantie, veuillez appeler sans frais le 1 888 377-6611 (Canada, États-Unis et Porto Rico). Les heures d'ouverture du service de soutien sont de 7 h à 16 h, heure du Pacifique, du lundi au vendredi; ces heures peuvent être modifiées sans préavis. Lorsque vous appelez, soyez prêt à fournir au technicien Epson le numéro de série du produit, l'adresse de l'endroit où se trouve le produit, la date d'achat originale et une description du problème. Si la garantie ne peut être vérifiée au moyen du numéro de série, vous pourriez devoir fournir la preuve d'achat. Un technicien Epson collaborera avec vous pour tenter de résoudre le problème. Si Epson confirme qu'une intervention sous garantie est nécessaire, Epson pourra, à son choix, intervenir sur place ou échanger l'appareil défectueux sans frais de pièces ou de main-d'œuvre. Le technicien fournira d'autres instructions liées au programme au moment où les détails de l'intervention seront établis. Pour plus de détails, veuillez consulter la section C, Service sur place et la section D, Échange de produit. Lorsqu'une intervention nécessite l'échange du produit ou d'une pièce, les éléments remplacés deviennent la propriété d'Epson. Les éléments de remplacement sont couverts pour la période de garantie restante du produit original. Les produits ou pièces échangés pourront être neufs ou réusinés conformément aux normes d'Epson.

C. Service sur place : Si Epson détermine qu'une défectuosité du produit sous garantie nécessite une réparation, Epson peut choisir d'avoir recours au service sur place. Dans ce cas, et si le produit se trouve dans le territoire couvert par Epson à cet effet, un technicien formé par Epson réparera le produit à votre adresse. Epson devrait, en temps normal, envoyer les pièces pour la réparation et un technicien à l'endroit où se trouve le produit, le jour ouvrable suivant, si Epson détermine avant 13 h, heure du Pacifique, qu'une réparation est nécessaire. Si cette détermination a lieu après 13 h, heure du Pacifique, le rendez-vous sera normalement fixé au deuxième jour ouvrable suivant. Les pièces expédiées vers les régions éloignées peuvent nécessiter des délais de livraison plus longs. Un adulte doit être disposé à accepter la livraison des pièces et être présent en tout temps pendant que le technicien est sur place. L'envoi des pièces par Epson ne signifie pas nécessairement qu'un remplacement est nécessaire.

D. Échange de produit : Epson peut, à son entière discrétion, décider de remplacer un produit. Le cas échéant, Epson remplacera le produit par un produit du même modèle ou d'un modèle comparable remis à neuf conformément aux normes de qualité d'Epson. Epson vous enverra un produit de remplacement, en port payé, si vous avez une adresse au Canada, aux États-Unis ou à Porto Rico. (Le produit de remplacement ne comprendra pas le matériel de promotion, les accessoires, les supports, les documents, les manuels, les logiciels ou les câbles.) Vous devez être en mesure de recevoir, de déballer et d'installer le produit de remplacement, ainsi que de préparer le produit défectueux pour l'envoi de retour, en suivant les instructions indiquées dans le *Guide de l'utilisateur* ou dans les documents fournis par Epson.

Un transporteur désigné par Epson procédera au ramassage du produit défectueux remballé. Si le produit défectueux n'est pas retourné dans les sept (7) jours ouvrables suivant la réception de l'imprimante de remplacement, le plein prix de l'imprimante de remplacement vous sera facturé. Si le produit est endommagé en raison d'un emballage ou d'un envoi inapproprié de votre part, les dommages vous seront

[1] Les informations relatives aux limites d'utilisation sont visibles sur une feuille d'état imprimée et/ou dans le panneau de commande.

facturés. Il vous incombe de déballer l'imprimante de remplacement, de réinstaller les composantes optionnelles, et de la configurer sur place. Epson ne couvre aucun dommage causé par une installation incorrecte.

E. Ce qui n'est pas couvert par la présente garantie limitée

1. Exclusions usuelles

a. Tous les dommages causés par une mauvaise utilisation, une utilisation abusive, une installation incorrecte ou une négligence; des avaries lors de l'emballage ou du transport; les catastrophes comme un incendie, une inondation ou la foudre; une surtension électrique, des problèmes logiciels ou une interaction avec des produits de marque autre qu'Epson.

b. Tous les dommages découlant de l'utilisation d'encres ou de systèmes d'alimentation en encre autres que le système d'alimentation en encre UltraChrome PRO10 pour lequel le produit a été conçu.

c. Tous les dommages découlant de l'utilisation de supports inadaptés (consultez le *Guide de l'utilisateur* pour les détails).

d. La perte de données.

e. Tous les dommages causés par des logiciels, des applications, des pièces, des composantes ou des appareils périphériques de tiers ajoutés au produit après son envoi par Epson ou tout entretien visant ceux-ci; par exemple, les cartes, composantes ou câbles ajoutés par le revendeur ou l'utilisateur.

f. Tous les dommages causés par l'installation du produit près d'une source de chaleur ou directement dans la trajectoire d'une grille d'aération ou d'un climatiseur.

g. L'entretien lorsque le produit est utilisé hors du Canada, des États-Unis ou de Porto Rico.

h. L'entretien lorsque l'étiquette, le logo, la plaque signalétique ou le numéro de série ont été enlevés du produit.

i. Tous les dommages résultant de l'entretien fait par un tiers autre qu'un réparateur Epson autorisé.

j. Tout remplacement d'articles consommables ou d'entretien, comme les cartouches d'encre, les unités d'alimentation en encre, les sacs d'encre ou les rouleaux de saisie de papier, ou tout entretien visant ces éléments.

k. Tous les dommages de nature esthétique, ou l'usure des boîtiers ou capots du produit.

l. Le changement de couleur ou la décoloration des tirages, ainsi que le remboursement du matériel ou des services nécessaires à la réimpression.

m. Toutes les pièces ou tous les produits achetés usagés, remis à neuf ou remis en état.

n. L'intervention requise pour remettre le produit en état de fonctionnement si celui-ci a été mis hors tension pendant une longue période sans qu'ait été exécutée la procédure d'entretien en vue de l'entreposage (consultez le *Guide de l'utilisateur* pour les détails).

o. Tous les dommages causés par des matériaux d'emballage inappropriés ou découlant d'un emballage et d'un transport inappropriés lorsqu'un produit est retourné à des fins de réparation ou de remplacement. Les dommages subis par le produit lors du transport vous seront facturés.

p. Tous les problèmes ou dommages résultant de l'incapacité d'obtenir, d'installer ou d'entretenir l'équipement ou les articles non couverts par le présent contrat et tous les supports et périphériques de communication non fabriqués par Epson, y compris, sans s'y limiter, les lignes de transmission, les réseaux et l'équipement téléphonique assurant la transmission à distance des données; de tous les travaux électriques ou mécaniques externes au produit; ou de l'entretien, de la modification, de l'installation, de la désinstallation et de la réinstallation d'accessoires, de fixations ou d'autres appareils non fournis par Epson.

q. Tout problème ou dommage causé par une erreur de l'opérateur ou de l'utilisateur.

r. Les accessoires, la peinture ou la remise en état du produit.

s. L'installation, la désinstallation ou la réinstallation du produit.

t. Une compensation pour les articles consommables ou d'entretien utilisés lors des diagnostics, du dépannage, de l'entretien ou des réparations.

u. Les améliorations à la forme, à l'adaptabilité ou à la fonction du produit qui pourraient être représentées dans des produits vendus par Epson à une date ultérieure.

2. Exclusions visant ce produit

a. Tous les dommages causés par une mauvaise utilisation, une négligence ou un fonctionnement inadéquat relevant de l'entretien par l'utilisateur, selon ce qui est prévu dans le *Guide de l'utilisateur*. Consultez la section d'entretien de votre *Guide de l'utilisateur* pour obtenir des instructions détaillées concernant l'entretien.

b. La garantie ne s'applique plus après une période d'un (1) an à compter de la date d'achat d'origine, jusqu'à 3 000 000 retours chariot ou 25 000 feuilles A2 imprimées, selon la première éventualité.

Remarque : Si une anomalie signalée ne peut être décelée ni reproduite lors de l'entretien, les frais engagés seront à votre charge. Epson n'est pas responsable de vos données ni de vos applications, lesquelles ne pourront pas être restaurées en cas de perte. Il vous incombe d'en prévoir la sauvegarde.

F. DIFFÉRENDS, ARBITRAGE INDIVIDUEL EXÉCUTOIRE ET RENONCIATION À EXERCER DES ACTIONS COLLECTIVES ET DES ARBITRAGES COLLECTIFS

1. Différends : Les dispositions du présent article F s'appliquent à tous les différends entre vous et Epson. Le terme « différend » doit être interprété de manière à donner le sens le plus large autorisé par la loi ou l'équité et inclut les différends, réclamations, controverses ou actions entre vous et Epson en lien avec le présent contrat (notamment quant à la formulation de celui-ci, au comportement des parties en vertu de celui-ci ou à la violation de celui-ci), les logiciels, le matériel Epson, la relation entre les parties et/ou toute autre opération conclue entre vous et Epson, qu'ils découlent d'un contrat, d'une garantie, d'une fausse déclaration, d'une fraude, d'un délit, d'un délit intentionnel, d'une loi, d'un règlement ou d'une ordonnance, en droit ou en équité. Cependant, un « différend » exclut toute réclamation ou cause d'action pour (a) la contrefaçon ou la dilution d'une marque de commerce, (b) la violation d'un brevet, (c) la violation du droit d'auteur ou sa mauvaise utilisation ou (d) l'usurpation d'un secret commercial (une « réclamation en matière de propriété intellectuelle »). Vous et Epson reconnaissez également, nonobstant l'article F, qu'un tribunal, et non un arbitre, peut décider si une réclamation ou une cause d'action constitue une réclamation en matière de propriété intellectuelle.

2. Résolution initiale d'un différend : Conformément au présent article F, avant de soumettre une demande d'arbitrage, vous et Epson devez chacun accepter de vous efforcer de résoudre tout différend de façon informelle pendant 60 jours. Si vous et Epson ne parvenez pas à un accord pour régler le différend dans les 60 jours, vous ou Epson pouvez entamer la procédure d'arbitrage conformément au paragraphe F(6). Il faut envoyer les avis à Epson à l'adresse suivante : Epson America, Inc., ATTN: Legal Department, 3131 Katella Ave., Los Alamitos, CA 90720, U.S.A. Tout avis de différend doit inclure le nom, l'adresse et les coordonnées de la partie qui l'envoie, les faits à l'origine du différend et la réparation demandée. Tout avis vous sera envoyé à votre adresse la plus récente figurant dans les dossiers d'Epson. Pour cette raison, il est important de nous informer de tout changement d'adresse par courriel à l'adresse EAILegal@ea.epson.com, ou par la poste à l'adresse indiquée précédemment. Vous et Epson convenez d'agir de bonne foi pour résoudre le différend conformément au paragraphe F(2) avant d'entamer la procédure d'arbitrage.

3. Arbitrage exécutoire : Si nous ne parvenons pas à une solution mutuellement convenue dans une période de 60 jours à compter du moment où a commencé le processus informel de résolution du différend conformément au paragraphe F(2) ci-dessus, l'une ou l'autre partie peut entamer la procédure d'arbitrage exécutoire. Vous et Epson acceptez de régler tous les différends par arbitrage exécutoire conformément aux dispositions du présent contrat. **L'ARBITRAGE SIGNIFIE QUE VOUS RENONCEZ À VOTRE DROIT À UN JUGE OU À UN JURY DANS LE CADRE D'UNE POURSUITE JUDICIAIRE ET QUE VOTRE DROIT À LA COMMUNICATION ET VOS MOTIFS D'APPEL SONT PLUS RESTREINTS QUE DEVANT UN TRIBUNAL.** En vertu du présent contrat,

l'arbitrage exécutoire sera administré par JAMS, une autorité reconnue à l'échelle nationale en matière d'arbitrage, conformément aux procédures et au règlement d'arbitrage simplifiés de JAMS ou à son code de procédure applicable en vigueur pour les différends liés aux consommateurs, à l'exception de toutes les règles qui autorisent les arbitrages collectifs (pour plus de détails sur la procédure, consultez le paragraphe F[6] ci-dessous). Vous et Epson comprenez et acceptez que (a) la loi Federal Arbitration Act (9 U.S.C. section 1 et suivantes) régit l'interprétation et l'application du présent article F, que (b) le présent contrat consigne une opération de commerce entre États et que (c) le présent article F demeurera en vigueur même après la résiliation du présent contrat.

4. **Exception — Cour des petites créances :** Nonobstant l'accord des parties à régler les différends en arbitrage, vous ou Epson pouvez intenter une action individuelle à la Cour des petites créances de votre État, province, territoire ou municipalité si l'action relève de la compétence de ce tribunal et qu'elle est en instance uniquement dans cette cour.

5. **RENONCIATION D'ACTION COLLECTIVE ET D'ARBITRAGE COLLECTIF : VOUS ET EPSON ACCEPTEZ QUE CHAQUE PARTIE PUISSE SOULEVER UN DIFFÉREND À L'ENCONTRE DE L'AUTRE PARTIE UNIQUEMENT À TITRE INDIVIDUEL ET NON DANS LE CADRE D'UNE ACTION COLLECTIVE OU D'UN ARBITRAGE COLLECTIF. Si un tribunal ou un arbitre juge que la renonciation à toute action collective énoncée dans le présent paragraphe est nulle ou inexécutoire pour quelque raison que ce soit, ou qu'un arbitrage peut avoir lieu sur une base collective, alors les dispositions sur l'arbitrage établies dans le présent document seront considérées comme nulles et non avenues dans leur totalité et les parties seront considérées comme n'ayant pas accepté d'arbitrer les différends.**

6. **Procédure d'arbitrage :** Si vous ou Epson recourez à l'arbitrage, celui-ci sera régi par les procédures et le règlement d'arbitrage simplifiés de JAMS ou le règlement applicable de JAMS en vigueur au moment où une demande d'arbitrage est déposée, et par les règles énoncées dans la présente entente, à l'exclusion des règles qui permettent l'arbitrage sur la base d'actions collectives (« le règlement de JAMS »), qu'on peut consulter à http://www.jamsadr.com ou en composant le 1 800 352-5267. Tous les différends doivent être résolus par un seul arbitre neutre, qui sera sélectionné conformément aux procédures et au règlement d'arbitrage simplifiés de JAMS, et les deux parties doivent avoir une possibilité raisonnable de participer à la sélection de l'arbitre. L'arbitre est lié par les dispositions du présent contrat. L'arbitre, et non un tribunal ou un organisme fédéral, provincial, territorial ou local, détient le pouvoir exclusif de régler tous les différends découlant de l'interprétation, de l'applicabilité, du caractère exécutoire ou de la formation du présent contrat ou y étant liés, y compris toute déclaration indiquant qu'une partie ou l'intégralité du présent contrat est nulle ou annulable. Malgré cette vaste extension des pouvoirs de l'arbitre, un tribunal peut décider de ne se pencher que sur la question limitée visant à déterminer si une réclamation ou une cause d'action relève d'une réclamation en matière de propriété intellectuelle, ce qui est exclu de la définition du terme « différend » dans le paragraphe F(1) ci-dessus. L'arbitre est habilité à accorder toute réparation qui serait offerte dans un tribunal en droit ou en équité. Dans certains cas, les frais d'arbitrage peuvent dépasser les coûts de procédure de litige, et le droit d'obtenir la communication peut être plus limité dans la procédure d'arbitrage que devant les tribunaux. Chaque partie, à ses propres frais, a le droit d'avoir recours à des avocats en relation avec l'arbitrage. La décision de l'arbitre lie les parties et pourra être considérée comme un jugement dans n'importe quel tribunal compétent. Vous pouvez tenir des audiences d'arbitrage par téléphone ou, si vous et Epson êtes d'accord, les tenir en ligne, au lieu de les tenir en personne. Les audiences d'arbitrage en personne (ni au téléphone ni en ligne) doivent avoir lieu dans un endroit raisonnablement accessible à partir de votre résidence principale, ou dans le comté d'Orange, en Californie, à votre discrétion.

   a. **Introduction de la procédure d'arbitrage :** Si vous ou Epson décidez de recourir à l'arbitrage pour régler un différend, les deux parties consentent à respecter la procédure suivante :

      i. Rédiger une demande d'arbitrage : la demande doit comprendre une description du différend et le montant des dommages que l'on cherche à recouvrer. Vous pouvez trouver un exemplaire d'une demande d'arbitrage sur le site http://www.jamsadr.com (« Demand for Arbitration » [« Demande d'arbitrage »]).

      ii. Envoyer trois (3) exemplaires de la demande d'arbitrage, ainsi que les droits de dépôt appropriés, à l'adresse : JAMS, 5 Park Plaza, Suite 400, Irvine, CA 92614, U.S.A.

iii. Envoyer un (1) exemplaire de la demande d'arbitrage à l'autre partie (à la même adresse que l'avis de différend, ci-dessus au paragraphe F[2]), ou selon ce dont les parties auront convenu.

b. Formule de l'audience : Pendant l'arbitrage, le montant de toute offre de règlement ne doit pas être divulgué à l'arbitre avant que celui-ci ne convienne du montant, s'il y a lieu, auquel vous ou Epson avez droit. Le partage ou l'échange de renseignements non confidentiels se rapportant au différend peut être autorisé pendant l'arbitrage.

7. **Droit de retrait de 30 jours : Vous pouvez choisir de vous retirer (vous exclure) de la procédure d'arbitrage finale, exécutoire et individuelle, et de la renonciation des procédures d'action collective mentionnées à l'article F dans le présent contrat en envoyant une lettre écrite à l'adresse d'Epson indiquée au paragraphe F(2) ci-dessus dans les 30 jours à compter de votre acceptation du présent contrat dans laquelle figurent (i) votre nom, (ii) votre adresse postale et (iii) votre demande d'être exclu de la procédure d'arbitrage finale, exécutoire et individuelle, et de la renonciation des procédures d'action collective mentionnées dans le présent article F. Dans le cas où vous choisissez de vous retirer de la procédure décrite ci-dessus, toutes les autres conditions contenues dans le contrat continuent de s'appliquer, y compris l'obligation de fournir un avis préalable à un différend. Si vous exercez votre droit de retrait de ces dispositions d'arbitrage, celles-ci ne s'appliqueront pas non plus à Epson.**

8. **Modifications visant l'article F :** Nonobstant toute disposition à l'effet contraire dans le présent contrat, vous et Epson convenez que si Epson modifie la procédure de règlement des différends et les dispositions de la renonciation à toute action collective dans le présent contrat (sauf en cas de modification de l'adresse d'Epson), Epson obtiendra votre consentement relativement à la modification applicable. Si vous n'acceptez pas de façon expresse la modification applicable, vous convenez d'arbitrer tout différend entre les parties en fonction du libellé du présent article F (ou de résoudre les différends conformément au paragraphe F[7], si vous vous êtes retiré en respectant le délai de rigueur pour ce faire à compter de votre acceptation initiale du présent contrat).

9. **Dissociabilité :** Si l'une ou l'autre des dispositions du présent article F est déclarée inexécutoire, cette disposition sera retirée et le reste du présent contrat restera en vigueur. **Ce qui précède ne s'applique pas à l'interdiction d'intenter des actions collectives conformément au paragraphe F(5). Par conséquent, si le paragraphe F(5) est déclaré inexécutoire, l'article F en entier (et seul l'article F) deviendra nul et non avenu.**

G. DÉDOMMAGEMENT; STIPULATION D'EXONÉRATION DE GARANTIES

LA GARANTIE ET LE DÉDOMMAGEMENT CI-DESSUS SONT EXCLUSIFS ET REMPLACENT TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADAPTABILITÉ À UNE FIN PARTICULIÈRE ET DE NON-VIOLATION DE DROITS. CERTAINES LOIS N'AUTORISENT PAS L'EXCLUSION DES GARANTIES IMPLICITES. SI CES LOIS S'APPLIQUENT, TOUTES LES GARANTIES EXPRESSES OU IMPLICITES SONT LIMITÉES À LA PÉRIODE DE GARANTIE DÉFINIE CI-DESSUS. SAUF INDICATION CONTRAIRE, TOUTE DÉCLARATION FAITE PAR UNE AUTRE PERSONNE OU SOCIÉTÉ EST NULLE. CERTAINS ÉTATS N'AUTORISENT PAS LES LIMITATIONS VISANT LA DURÉE D'UNE GARANTIE IMPLICITE; LES LIMITATIONS DÉCRITES CI-DESSUS PEUVENT NE PAS VOUS CONCERNER.

H. EXCLUSION DES DOMMAGES; RESPONSABILITÉ MAXIMALE D'EPSON

EN AUCUN CAS EPSON NI SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES NE POURRONT ÊTRE TENUES RESPONSABLES DES DOMMAGES SPÉCIAUX, ACCIDENTELS OU INDIRECTS, DES PERTES DE BÉNÉFICES, DES COÛTS DE L'ÉQUIPEMENT DE SUBSTITUTION, DU TEMPS D'ARRÊT, DES RÉCLAMATIONS DE TIERS, OU DES DOMMAGES MATÉRIELS RÉSULTANT DE L'UTILISATION DU PRODUIT EPSON OU DE L'IMPOSSIBILITÉ DE L'UTILISER, QUE CE SOIT À LA SUITE D'UNE VIOLATION DE LA GARANTIE OU EN FONCTION DE TOUTE AUTRE THÉORIE JURIDIQUE. EN AUCUN CAS EPSON NI SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES NE POURRONT ÊTRE TENUES RESPONSABLES DE DOMMAGES D'AUCUNE SORTE AU-DELÀ DU PRIX D'ACHAT D'ORIGINE AU DÉTAIL DU PRODUIT. CERTAINS ÉTATS N'AUTORISENT PAS L'EXCLUSION OU LES LIMITATIONS VISANT LES DOMMAGES ACCIDENTELS OU INDIRECTS; LES LIMITATIONS DÉCRITES CI-DESSUS PEUVENT NE PAS VOUS CONCERNER.

I. Autres dispositions

1. **Autres droits que vous pourriez avoir :** La présente garantie limitée vous confère des droits juridiques précis, et vous pourriez avoir d'autres droits selon le territoire de compétence. Certains territoires n'autorisent pas l'exclusion ou les limitations visant les dommages accidentels ou indirects; les limitations ou exclusions décrites ci-dessus peuvent ne pas vous concerner.
2. **Lois applicables :** À l'exception de ce qui est stipulé à l'article F en matière d'arbitrage, vous et Epson reconnaissez que les réclamations sont régies par les lois de l'État, du pays ou de la province où vous résidez.
3. **Compétence :** Dans l'éventualité d'un différend, à l'exception des réclamations qui font l'objet d'un arbitrage conformément aux dispositions de l'article F, vous et Epson reconnaissez la compétence des tribunaux de l'État ou de la province où vous résidez ou, s'il n'y en a pas, de ceux du comté d'Orange, en Californie (États-Unis).

Achat d'une garantie prolongée : le plan Epson Preferred[MS] Plus

La garantie commerciale limitée Epson Preferred couvre le produit pendant un (1) an à compter de la date d'achat d'origine, jusqu'à 3 000 000 retours chariot ou 25 000 feuilles A2 imprimées, selon la première éventualité. Vous pouvez continuer de profiter du soutien d'Epson après l'expiration de la présente garantie limitée en souscrivant au plan Preferred Plus, une garantie prolongée offerte par Epson. Pour plus de détails, consultez votre revendeur ou appelez Epson au 1 888 377-6611.

EPSON, SureColor et UltraChrome sont des marques déposées de Seiko Epson Corporation.

Epson Preferred est une marque de service d'Epson America, Inc.

Avis général : les autres noms de produit figurant dans le présent document ne sont cités qu'à des fins d'identification et peuvent être des marques de commerce de leurs propriétaires respectifs. Epson renonce à tous les droits associés à ces marques.

© 2023 Epson America, Inc., 12/23
CPD-63951
Printed in USA
Imprimé aux É.-U.